

Aiah Lebbie, Abdulaib Barrie, Aabdulai Feika : « Intégrer la recherche sur la forêt humide dans la gestion des aires protégées. Le cas du sanctuaire de faune de l'île de Tiwai »

Grâce aux fonds donnés par le Critical Ecosystem Partnership Funds (CEPF), le département de Sciences biologiques de l'université de Njala (Sierra Leone) poursuit un effort de recherche sur l'île de Tiwa, après une décennie de guerre civile qui a détruit une station de terrain prospère et une collaboration internationale en recherche sur la forêt humide sur cette île de 12 km². Avec l'aide de ce nouveau financement, des étudiants de second et troisième cycle vont recevoir une formation en recherche de terrain et entreprendre des thèses sur l'île. Les domaines de recherche clé incluront des inventaires de flore et de faune, le suivi des populations de primates, l'inventaire des produits forestiers non ligneux (PFNL) et une évaluation écotouristique. Environ 22 étudiants (de second et troisième cycle) ont visité le sanctuaire et exprimé leur intérêt pour le programme, un tiers d'entre eux ayant déjà identifié des sujets pour une recherche de terrain. En partenariat avec une agence gouvernementale (la Wildlife Conservation Branch), des formations de terrain seront dispensées aux communautés locales riveraines qui sont considérées comme les gardiennes à long terme de l'île et de ses ressources. Des évaluations préliminaires ont permis d'enregistrer pour la première fois sur l'île de Tiwai la plante *Cyperus fertilis*, dont l'aire d'extension est connue depuis le Liberia jusqu'au Cameroun. Cette découverte étend l'aire de l'espèce sur sa partie occidentale. La plante n'a pas de nom local en Sierra Leone ce qui offre l'occasion en levant des fonds pour les recherches de terrain, de permettre au plus offrant de lui donner le nom local de son choix. Avec d'autres, cette initiative donnera des possibilités de financement durable pour la gestion à long terme du sanctuaire.

Mots clefs : Sierra Leone _ Primates _ Produits forestiers non ligneux _ Écotourisme _ Étudiants

Saïdou Mahaman : « L'ONG "Alliance Niger Nature" et la gestion participative des aires protégées au Niger. Parc national du W et réserve nationale naturelle de l'Aïr et du Ténéré »

Au Niger, pays plus désertique que sahélien dont l'économie est basée sur l'agriculture et l'élevage, les comportements nuisibles au maintien des équilibres écologiques ne font que s'accroître par suite de la très grande dépendance de la population vis-à-vis des ressources naturelles. Les pressions d'origine humaine ou climatique ont conduit plusieurs espèces animales (oryx, addax, gazelle leptocère, girafe...) et végétales (*Prosopis africana*, *Kigelia africana*...) à une situation de précarité extrêmement préoccupante.

Avec le séminaire de Zinder sur la responsabilisation de la population (1982), des changements profonds dans la gestion des ressources naturelles ont été engagés par le gouvernement. Le processus de décentralisation vise le transfert de pouvoir aux communautés pour la gestion des ressources naturelles et de développement. Dans cette nouvelle optique, la gestion des aires protégées se base désormais sur une meilleure implication de leur population riveraine. Pour la réalisation des objectifs d'un développement durable, la société civile se mobilise, apportant notamment sa contribution à l'encadrement, l'information, l'éducation de la population riveraine sur sa nouvelle responsabilité.

Dans le nouveau contexte de démocratie et de décentralisation l'ONG « Alliance Niger Nature » créée en juillet 1999 s'implique depuis 2001 en vue de la mise en place de la gestion participative des populations riveraines des deux aires protégées les plus importantes du pays, le parc national du W du Niger et la réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténéré (RNNAT).

Au W, les actions menées ont été des journées « portes ouvertes », un projet d'éducation des jeunes scolaires avec séjours naturalistes, des actions d'éco-développement dont l'apiculture. La coopérative des apiculteurs joue actuellement un rôle important dans la surveillance et la protection.

Dans la RNNAT les actions ont été : une évaluation rapide participative de la faune sauvage avec formation de la population, une formation des membres du comité provisoire de gestion et des responsables des vallées à la gestion participative des aires protégées, la création d'une ONG locale pour la gestion de la RNNAT. Actuellement, cette ONG initie et exécute de petits projets.

Mot clefs : Décentralisation – Éducation de la jeunesse – Écodéveloppement – Formation des villageois

Adi Mama, Brice Sinsin : « Les éléphants d'AlfaKoara au Bénin. Cohabitation avec les populations rurales riveraines de la Djona »

Dans le Nord-Bénin depuis quelques années, et sans qu'on n'en connaisse avec précision les raisons, des éléphants fréquentent les abords immédiats du village d'Alfakoara et de la zone cynégétique de la Djona. Ce troupeau cohabite jusqu'à maintenant en bonne harmonie avec les populations riveraines qui manifestent à leur égard intérêt et considération et ont même des gestes spontanés à leur égard : surcreusement de trous d'eau pour favoriser l'abreuvement, assistance à des éléphanteaux en difficulté, manifestation de joie à l'arrivée quotidienne des troupeaux. Ces éléphants sont habitués à la présence humaine et se montrent peu agressifs.

Cependant, l'un des problèmes qui préoccupent les villageois est celui des dégâts causés dans les exploitations agricoles. Entre 1991 et 2002, près de 84 hectares de cultures ont été détruits. Le piétinement et le broutage des cultures avant leur floraison sont assez bien tolérés par les agriculteurs, mais les dégâts post-maturation sont difficilement acceptés. Les principales cultures touchées sont : le manioc (*Manihot esculenta*), le mil (*Pennisetum thyphoides*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le maïs (*Zea mays*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le manguier (*Mangifera indica*) et le néré (*Parkia biglobosa*) et, en saison des pluies, l'arachide (*Arachis hypogea*), le pois d'angole (*Cajanus cajan*), le niébé (*Vigna unguiculata*) et le cotonnier (*Gossypium hirsutum*).

Grâce à l'approche participative développée pour le programme d'aménagement des aires protégées au Bénin, il existe désormais une activité saisonnière de gestion écotouristique du site à éléphants d'Alfakoara. Les populations participent à cette gestion à travers les Associations villageoises de gestion des réserves de faune (Avigref). Mais, comme dans les pays voisins (Gourma malien ou région de Maradi au Niger), l'un des problèmes qui risque de compromettre cet équilibre concerne les dégâts que les éléphants infligent aux terroirs villageois et qui ne sont pas indemnisés.

Mots clefs : Cohabitation harmonieuse – Dégâts aux cultures – Gestion écotouristique – Indemnisation

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9